



17.07.2023

## La Carte européenne d'assurance maladie ; le RCAM partage nos vues ! *Un combat parmi tant d'autres dans l'intérêt général des collègues...*



**La Fédération** continue inlassablement de demander à toutes les instances concernées d'obtenir une solution aux difficultés rencontrées par les affiliés au Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) visant à permettre aux affiliés une reconnaissance de notre système dans les États membres. Et cela afin de faciliter l'accès aux soins de santé lors d'un déplacement dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

Nous avons formulé et rappelé cette demande, à plusieurs reprises (voir nos anciens tracts : [RCAM et la Carte européenne d'assurance maladie](#) ; [Exprimer vos attentes pour l'amélioration du RCAM](#) ; [Il est grand temps de reformer le RCAM](#)...) car la Carte européenne d'assurance maladie est un document qui permet de bénéficier des prestations d'assurance maladie qui évite à son détenteur, dans certains cas, d'avoir à régler localement et directement des prestations de santé. Pour rappel jusqu'à présent, les affiliés au RCAM n'ont pu bénéficier de ces avantages de façon équivalente, alors que ce document a vocation à bénéficier à tous les citoyens de l'Union européenne.

Raisonné, cette demande devait bien l'être puisque le comité de gestion du RCAM lui-même, a tout récemment émis un avis, qui endosse nos propositions dans sa note du 29 juin 2023 ([ares\(2023\)4517879](#) développant, en son point 2 l'argumentation suivante:

Qu'il importe d'inviter les institutions européennes, chargées de proposer et d'adopter des mesures législatives en application du protocole 7 :

- *À adapter le dispositif de prestations sociales à l'intention des titulaires de charges publiques de haut niveau et du personnel des institutions de l'Union européenne en vigueur par la*

*reconnaissance du régime commun assurance maladie du personnel des institutions de l'Union européenne en tant que régime public, au même titre que les régimes participant à la coordination européenne ;*

- **À adopter le modèle d'identification de la qualité d'affilié du régime et garantir l'information et la conformité des pratiques des opérateurs nationaux pour la reconnaissance de ce dispositif ;**

**La Fédération** salue cette prise de position, de l'acteur majeur de nos institutions qu'est le comité de gestion du RCAM, comme véritablement porteuse d'espoir d'une solution pour tous les collègues assujettis au régime commun d'assurance maladie qui leur permettra de bénéficier du même traitement que tous les citoyens au sein de nos États Membres. Ils devraient pouvoir ainsi bénéficier, sans obstacles ni complications administratives ou financières inutiles, des soins de santé qui leur sont nécessaires.

**La Fédération** demande dès lors à l'Administration, de tirer sans délai toutes les conséquences de cet avis du comité de Gestion du RCAM et d'ouvrir en conséquence les négociations avec les administrations des États membres, en sorte que disparaisse cette différence de traitement, et que l'accès des collègues aux prestations de santé au sein de l'Union du soit facilité.

\*

**La Fédération** est, depuis toujours, à l'écoute non seulement de ses adhérents, mais de tout le Personnel des Institutions, afin de faciliter leur quotidien et de défendre, en toute circonstance, la Fonction publique européenne.

**La Fédération**

**Vous ne serez jamais seul !**